

# À nuit magique



Le seul journal qui change de nom à chaque parution, même la nuit !  
31<sup>e</sup> édition - Pâques 2010

## Edito

### CHUT, plus de bruit !

Un reste de matin, sous une cape noire,  
La maîtrise s'éveille et rêve d'animer le soir !

Plongée dans le monde du « tard »,  
Quand le silence se noie lorsque vient l'histoire.

Tous en pyjamas, pour l'accueil & pour la veillée du samedi !

Le soleil s'est couché. La lune est haut dans le ciel.  
Mais chemin faisant, aux abords de Marbehan,  
Les Marchands de sable rugissent de colère. Les enfants ne dorment plus...

Dimanche, les animateurs 2 sont en goguette.  
L'atelier culturel cliquette déjà à tue-tête.

Lundi, les coordinateurs s'en mêlent !  
Entendez-vous leur projet accourir ?  
Le sol tonne et sonne sous leurs bottes !

Décidément, impossible de dormir !  
Entre ces lignes, les êtres du soir sont sur le pied de guerre.

Les loups font HOU...

Les hiboux HOUHOU...

Les grenouilles COUAC...

Les souris COUIC...

Les Chauve-souris FLAP...

Et les trolls mâchent et bâfrent,

Les lutins croquent et rotent,

Que faire pour trouver le sommeil d'ici là les amis ?

**Ah, je sais !**

**Nous allons dire : CHUT plus de bruit !**

**La formation va bientôt commencer...**

## Le petit marchand de cauchemars

Il était une fois un petit marchand qui  
Vendait ses cauchemars à la criée.

Dans son camion ambulancier,  
De village en village,

Il annonçait, les mains en porte-voix :  
« Cauchemars, jolis cauchemars !

Qui veut mes délicieux cauchemars ? »

Il faut dire qu'il en avait un sacré choix..

Mais personne n'en voulait !  
Alors pour s'en débarrasser, le vendeur organisait de grandes

braderies !

Mais le pauvre n'avait guère de succès !

Quand il arrivait, tous les villageois déguerpissaient !

Mais un jour, un petit bonhomme tout blond au teint  
rose arriva près du camion !

Vous me donnerez, dit-il,

Deux rictus de murène, trois sorcières hennissantes,

Un bon kilo de piranhas assoiffés de sang...

Et tout le monde de s'étonner :

Que faisait ce petit bonhomme de tous ces cauchemars ?

Un bon coussin bien rempli, une petite couverture,  
ton doudou préféré... et te voilà paré pour effectuer en  
douceur le voyage qui te mènera à nous !  
Attention ne t'endors pas dans le train,  
tu risquerais de louper l'arrêt....

La formation se déroulera du samedi 3 avril  
(accueil à partir de 13h30) au mardi 6 avril à 16h00.

Voici l'adresse :

Centre de formation de la Communauté Française  
23, rue du Chenel à 6724 Marbehan

#### • En voiture :

É411 Namur-Luxembourg, sortie 28a, direction Marbehan/  
Rulles.

Après 3Km, prendre à droite, la P7.

A Rulles, prendre à droite la N897 (Rue Maurice Grévisse).

Continuer sur cette N897 vers Marbehan.

Traversez le village, vous êtes dans la rue du Chenel.

#### • Via les transports en commun

• **Départ de Namur:** prendre le train à 11h41, à destination de  
Luxembourg, arrivée à Marbehan à 13h03.

De la gare de Marbehan, il te faudra marcher quelques mi-  
nutes : Prendre la Grand Rue en face de la gare. Prendre la  
deuxième à droite (Rue de l'Église). Continuer tout droit,  
tu arrives dans la rue du Chenel, le centre est au n°23.

Pour le retour, un train part toutes les heures vers Namur  
et Bruxelles.

# à ne pas oublier !!!

Pour que ton séjour dans le monde de la nuit ne soit pas un  
cauchemar, tu prendras :

- Ton déguisement « de nuit »
- Ton sac de couchage, ton drap housse (matelas 1 per-  
sonne) et ta taie d'oreiller
- Ton équipement de sports
- Tes vêtements de pluie
- Ta lampe de poche, tes bottes ou tes bottines
- Si tu en as, ta guitare et ton chansonnier
- Un bic, des feuilles et une farde A4
- Du petit matériel de base « bricolage » : ciseaux, tube de  
colle, crayons, etc
- Ta carte d'identité et ta carte SIS
- Une clé USB pour emporter quelques doux documents.

#### Quelques petits rappels pour tous...

La formation de Pâques est la dernière limite pour vous  
mettre en ordre au niveau du secrétariat. Tout dossier NON  
COMPLÉT (photocopie de carte d'identité, certificat médi-  
cal, rapport de stage et autre) entraînera la NON VALIDA-  
TION de votre année !

En cas de doute ou si vous ne savez plus ce qui vous manque,  
vous pouvez contacter Julie au secrétariat : 0497/48.88.76  
ou [julieb@voo.be](mailto:julieb@voo.be)

Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de participer à cette  
formation en tout ou en partie, une attestation officielle  
(école, boulot, stage ou...) est OBLIGATOIRE .  
Elle doit nous parvenir AVANT le début de la formation au 4,  
rue Joseph Suars à 5030 Sauvenière.

#### Pour les deuxièmes animateurs

L'heure est venue à Pâques de concrétiser votre activité  
culturelle. Pensez donc à vos déguisements, accessoires,  
notes etc pour marquer cette dernière grande étape de  
votre formation !

#### Et pour les deuxièmes coordinateurs...

Votre formation se terminera par votre « projet ». Pensez-  
y déjà, n'oubliez pas votre matériel et préparez-vous au  
mieux pour nous offrir une soirée de feu...

#### !! ATTENTION !!

Si certains d'entre vous ont un régime particulier (végéta-  
rien, végétalien, sans porc, etc)  
il est impératif de nous prévenir au plus vite(0497/48.88.76 ou  
[julieb@voo.be](mailto:julieb@voo.be))!

Les cuisinières du centre qui nous accueille exigent ce type  
de réservations AVANT le début de la formation. Bon appétit !

#### Stages pratiques

Cette année, la journée de préparation des stages sera or-  
ganisée le samedi 8 mai de 10h à 16h à l'école communale de  
Sauvenière (Gembloux).

Bloquez déjà la date dans votre agenda !

# Règlement d'ordre intérieur

1. L'inscription devient effective par le paiement du solde si possible un mois avant le début de la session. Toute personne qui ne sera pas en règle administrativement ne pourra pas participer aux activités (refus d'entrée).
2. En s'inscrivant, le stagiaire s'engage à participer à toutes les activités reprises au programme de la formation et aux stages pratiques selon les modalités définies par le centre d'accueil.
3. La notion de participation se veut dynamique. Le stagiaire s'engage à participer de façon proactive aux différents ateliers proposés. Il veillera également à porter une attention particulière à rechercher & à adopter les comportements adéquats lors des différents moments de la formation.
4. Les locaux mis à disposition des différents groupes sont à leur charge tant en session qu'en stage. Les frais occasionnés par bris et dégâts sont à charge de celui qui les a causés.
5. Aucune sortie n'est autorisée pendant la durée de la session ou du stage si ce n'est avec l'autorisation explicite du chef de session.
6. Les dortoirs et chambres à coucher ne sont pas mixtes et sont exclusivement destinés au repos. Réunion et visites sont interdits dans ces locaux.
7. Les activités s'achèvent à 23h ; le couvre feu est établi à 24h. De 23h à 8h, le calme doit régner sur le domaine qui nous accueille.
8. L'apport de boissons alcoolisées est interdit au domaine, de même que l'apport et la consommation de drogues, même douces.
9. Outre ces quelques points, le stagiaire s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur du centre qui l'héberge. Prévention incendie entre autre.
10. La non-observation d'une de ces clauses peut entraîner le renvoi sans remboursement et la perte du brevet escompté.

## Offres de stages

Des nombreux centres de vacances sont à la recherche d'animateurs et de coordinateurs pour les vacances d'été.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site [www.centresdevacances.be](http://www.centresdevacances.be).

Des informations vous seront aussi données lors de la formation et seront à disposition sur [www.animagique.be](http://www.animagique.be)

Bons stages...